

LIVRE XIII

DES NOMS DE BAPTÊME

Le nom de baptême est une sorte de nom propre viager, emprunté ordinairement à l'hagiographie, destiné à précéder le nom transmissible de famille, et qu'on impose au baptisé dans le sacrement de la régénération spirituelle. Nous disons qu'il est *ordinairement* emprunté au calendrier des saints, attendu que les siècles primitifs de l'Église nous offrent à cet égard de nombreuses exceptions et que, dans les temps modernes, trop souvent on s'est affranchi des prescriptions de la liturgie, qui veut mettre chaque nouveau chrétien sous la protection spéciale d'un habitant du Ciel. En ajoutant que le nom de baptême précède le nom de famille, nous indiquons un usage presque universel, sans oublier toutefois qu'il y a eu et qu'il y a encore quelques exceptions à cet égard. En Transylvanie, par exemple, le nom de baptême se place toujours après le nom de famille : ainsi on dit *Chimin Janos* pour *Jean Chimin*.

Il ne faut point confondre le prénom, qu'on appelle vulgairement *petit nom*, avec le nom de baptême ; le premier est une dénomination purement civile, qui a surtout pour but de distinguer entre eux les membres d'une même famille ; le second a un caractère essentiellement religieux. Il arrive souvent, il est vrai, que le prénom est en réalité la même chose que le nom de baptême : c'est alors une seule et même appellation ayant une double origine, l'une civile, l'autre ecclésiastique ; mais parfois il peut être différent, car on peut donner à la mairie, pour les actes de l'état civil, un prénom, soit à un

enfant qui sera soustrait au baptême, soit à un enfant qui a reçu ou qui recevra un autre nom sur les fonts baptismaux.

Outre les noms de baptême proprement dits, qui devaient à la longue remplacer le *prænomen* emprunté aux Romains, on pourrait distinguer chez les anciens Chrétiens les *noms de naissance* et les *noms d'adoption*. Alors que le baptême était ordinairement conféré tard aux enfants et seulement aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, on comprend qu'il n'était point possible de différer jusque-là l'imposition d'un nom et qu'on dut continuer, comme par le passé, à accomplir ce rite intime de famille, le septième ou le huitième jour après que l'enfant était entré dans la vie. C'est là ce qu'on pourrait appeler un *nom de naissance*, car il ne deviendra que plus ou moins tard un nom de baptême, alors qu'il sera consacré par les augustes cérémonies de la religion.

Quant aux noms d'adoption inspirés par de pieux sentiments, ils sont assez fréquents dans l'antiquité ecclésiastique. Il nous suffira d'en citer quelques exemples. Prisca, femme d'Aquila, est aussi nommée *Priscilla* dans le Nouveau Testament. Selon M. Davin (1), elle aurait pris ce nom en signe de pieuse clientèle, parce qu'elle aurait contribué à la conversion de Priscille, mère de Pudens. Saint Cyprien, élevé au sein de l'idolâtrie, ajouta à son nom celui de *Cæcilius*, parce que ce saint prêtre l'avait initié aux mystères de la foi chrétienne (2). Eusèbe de Césarée ajouta à son nom celui de *Pamphile*, en raison de l'étroite amitié qu'il avait liée avec ce saint martyr (3). Cet usage, inspiré par une pieuse vénération, s'est perpétué jusque dans le moyen âge : au x^e siècle, nous voyons Pierre Damien emprunter son second nom à un frère tendrement aimé qui lui avait servi de père.

On pourrait encore établir une autre catégorie, celle des *noms posthumes* qu'il est d'usage d'imposer aux corps saints des Catacombes dont aucune inscription ne révèle le nom propre. On sait qu'on leur donne des appellations qualificatives qui conviennent également à tous les saints, comme *Justus, Candidus, Felix, Victor, Adédot, Victoria*, etc.

Mais les noms qui doivent attirer ici notre attention spéciale sont ceux qu'on donne au baptême, et la première question qui s'impose naturellement à nos recherches est celle de l'origine de cette pieuse

(1) *La Capella Greca*, ap. *Revue de l'Art chrétien*, n^o d'Avril-Juin 1876, page 266.

(2) Pontius, *Passio S. Cypriani*; Hieron., *Cat. script.*

(3) Eusèbe, *De Mart. Palest.*, lib. XI.

institution. Nous nous occuperons en second lieu des noms des premiers Chrétiens; 3^o de l'usage facultatif ou obligatoire des noms de baptême; 4^o des sources des noms de baptême et des prénoms, anciens et modernes, chez les nations chrétiennes; 5^o des prédilections nationales, provinciales, locales et familiales pour certains noms de baptême; 6^o des altérations des noms de baptême; 7^o des noms de baptême servant de noms de famille ou transformés en noms patronymiques; 8^o de la pluralité des noms de baptême; 9^o de l'imposition du nom de baptême; 10^o du changement du nom de baptême; et enfin, 11^o de quelques noms de baptême qui ont été considérés comme prophétiques ou fatidiques.

CHAPITRE I

Origine des noms de baptême

Un certain nombre d'écrivains, comme G. Henri Goëtze (1), font remonter aux temps apostoliques l'institution des noms de baptême et prétendent qu'elle a immédiatement succédé à l'usage d'imposer un nom à l'enfant dans la cérémonie de la circoncision. On sait qu'en prescrivant ce rite religieux à Abraham et à toute sa race, Dieu ordonna au Patriarche de changer son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *père des croyants*, et celui de sa femme *Sarai* en *Sara*. De là s'est propagé chez les Israélites l'usage d'imposer un nom à l'enfant qu'on circoncisait le huitième jour de sa naissance; l'enfant même de la divine Marie devait être soumis à cette loi religieuse et nationale. Si le baptême n'avait pas été autre chose que la réalisation du rite figuratif de la circoncision, si on l'avait administré aux enfants à l'octave de leur naissance, on devrait nécessairement rattacher l'imposition du nom de baptême à l'antique cérémonie juive; mais comme les enfants étaient assez tardivement régénérés et qu'on leur donnait un nom fort longtemps auparavant, c'est-à-dire le huitième jour de leur naissance, c'est à cette dernière cérémonie de famille, et non pas au rite religieux du baptême qu'on doit rattacher l'ancienne prescription mosaïque. S'il en avait été autrement, les saints Pères, en faisant ressortir les analogies du baptême et de la circoncision, n'auraient pas manqué d'y faire figurer l'imposition du nom; l'usage de mettre les nouveaux baptisés sous l'invocation d'un Saint se serait ainsi promptement propagé, au lieu de rester à l'état d'exception pendant les premiers âges de l'Église. Au XI^e siècle, alors qu'on commença à baptiser les enfants aussitôt après leur naissance, les liturgistes, en assimilant, plus que ne l'avaient fait les saints Pères, le sacrement de la nouvelle Loi à celui de l'ancienne, ne manquèrent pas en même temps d'identifier les deux impositions de noms, qui, des

(1) *De nomine unda sacra abluendis imponi solito*, p. 4.

deux côtés, sont un signe de l'alliance solennelle contractée avec Dieu. Mais ces comparaisons, tout ingénieuses et même toutes vraies qu'elles soient au point de vue dogmatique, ne peuvent rien changer aux données que nous fournit l'histoire, et, sur cette question d'origine comme sur beaucoup d'autres, nous sommes obligé de rejeter l'opinion communément adoptée.

Nous saurions encore moins adhérer à l'hypothèse qui fait dériver cette institution de l'exemple qu'aurait donné l'Apôtre des nations en changeant son nom de *Saul* en celui de *Paul*, alors qu'il fut baptisé par Ananie, l'un des soixante-dix disciples de Notre-Seigneur. Cette assertion du pape Damase, ou du moins d'un poème qui lui est attribué (1), se trouve démentie par les *Actes* mêmes des Apôtres; le baptême de l'ancien persécuteur des Chrétiens est mentionné au chapitre ix (v. 18), et l'Apôtre des nations n'en reste pas moins désigné sous le nom de Saul jusqu'au chapitre XIII, où, pour la première fois, apparaît celui de Paul (v. 9 et 13), vocable que les Juifs des premiers siècles avaient tellement en aversion qu'ils choisissaient souvent pour leurs enfants l'appellation qu'avait délaissée le grand Apôtre.

Mais quel fut le motif qui le détermina à cette substitution? Ici les avis sont très partagés. Il ne faut point s'arrêter à celui de Buxtorf (2), s'imaginant que saint Paul se serait conformé à la superstitieuse idée des Juifs, auxquels la mutation de nom paraissait être un moyen matériel de justification. L'opinion la plus générale, émise d'ailleurs par saint Jérôme (3), est que l'Apôtre prit son second nom après avoir converti Sergius Paulus, proconsul de Chypre, à peu près dans le même esprit de joie triomphale qui fit adopter par Scipion le surnom d'*Africain* lorsqu'il eut soumis l'Afrique: ce serait pour cette raison que le nom de Paul n'apparaît qu'au chapitre XIII des Actes des Apôtres (v. 9 et 13), là précisément où est rapportée la conversion du proconsul cypriste (v. 7 et 12). Toutefois, certains critiques (4) rejettent cette hypothèse, qui leur semble faire trop bon marché de l'humilité chrétienne, et supposent que Saul modifia son nom pour lui donner une assonance plus harmonieuse aux oreilles des Grecs et des

(1) *Saulum baptizavit; mutato nomine Paulum eum appellavit. (Carm. VII, p. 225, edit. rom. 1754.)*

(2) *Praef. in Concordia Ebr.*

(3) *De Viris illust.*, v.

(4) Spanheim, *Miscell. sacr.*, lib. III, diss. II, n° 3; Fassinus, *De Vet. Christ. nominibus selectis*, p. 139.

Romains qu'il devait évangéliser. Le texte de saint Luc (1) ne nous paraît pas indiquer un changement, mais une dualité de nom : *Saul, qui s'appelaît aussi Paul*. Un grand nombre de Juifs portaient, en certaines circonstances, un nom plus ou moins modifié, où la racine sémitique subsistait sous une forme grecque ou romaine ; ainsi *Josué* devenait *Jason*, *Joseph* se changeait en *Hégésippe*. L'Apôtre des nations, né citoyen romain (xxii, 27), a dû recevoir deux noms, l'un juif qui dérive de l'hébreu *shaoul, désiré* ; l'autre romain, qui est une contraction de *pusillus, petit*. Il est tout naturel que saint Luc lui donne cette dernière appellation à partir du moment où s'ouvre la mission spéciale et personnelle du compagnon de saint Barnabé. Origène (2) a le premier formulé cette conjecture qui a été adoptée par saint Thomas (3) et, plus tard, par quelques éminents critiques (4). Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces interprétations, il n'en reste pas moins certain que saint Paul n'a point pris son second nom au baptême, et que par conséquent on ne saurait rattacher à l'exemple qu'il aurait donné l'usage des noms baptismaux.

Cette coutume, si lente à se généraliser dans le Christianisme, nous paraît être une conséquence éloignée de la nature même du baptême qui est une seconde naissance, une nouvelle vie, et qui, par là même, pouvait paraître comporter l'emprunt d'un nouveau nom. Le sacrement régénérateur nous affranchit des liens du péché, nous délivre de l'esclavage du démon ; les premiers Chrétiens ont dû, naturellement, le comparer à l'affranchissement des esclaves qui prenaient un nom nouveau en conquérant leur liberté. Ces rapprochements, si fréquents dans les catéchèses, devaient déterminer un certain nombre d'esprits, d'une trempe logique, à l'adoption d'un vocable de nouvelle naissance et d'affranchissement religieux ; mais comme ce n'était là, après tout, qu'une induction métaphysique et que la Liturgie restait muette sur ce point, la plupart des Chrétiens conservèrent au baptême le nom qu'ils avaient reçu à leur naissance. Les exemples contraires, inspirés par une piété libre, se multiplièrent peu à peu ; mais cette coutume ne se généralisa qu'au xii^e siècle, quand prévalut l'habitude de baptiser les enfants presque aussitôt après leur naissance. C'est alors surtout qu'on admit universellement qu'à cette faible créature entrant dans

(1) Saulus autem qui et Paulus... (xii, 9.)

(2) *In cap. I, Epist. ad Romanos.*

(3) *Ibid.*

(4) Grotius, Lighfoot, Moneta, l'abbé Crampon, etc.

les périls de la vie, il fallait un céleste protecteur ; qu'à ce nouveau chrétien, futur apprenti des œuvres spirituelles, il fallait un patron à imiter ; qu'à cette intelligence encore endormie, il fallait préparer un mémorial perpétuel qui lui rappelât les engagements sacrés des fonts baptismaux.

Ces considérations mystiques du moyen âge, qui devaient introduire dans la Liturgie une obligation plus ou moins stricte, se retrouvent d'ailleurs en germe dans les écrivains des premiers siècles ; les bénédictions qui découlent d'une appellation chrétienne ont été surtout mises en relief par saint Jean Chrysostome, dans le panégyrique de saint Mélèce, évêque d'Antioche : « De même que des gens assis dans les ténèbres, dit-il, empruntent d'une lampe de nombreuses lumières pour éclairer leur maison, ainsi le nom de Mélèce a été comme un flambeau resplendissant sur la ville, dont chacun a emprunté la lumière, en adoptant ce nom pour sa famille, comme un trésor de grand prix dont résultent des bienfaits sans nombre ! »

Ainsi donc, pour nous résumer, c'est parce que le baptisé est transformé en une nouvelle créature que nous voyons dans l'antiquité un certain nombre de fidèles adopter pour eux ou pour leurs enfants un nouveau nom, surtout celui d'un saint. Plus tard, cet usage se généralisa et finit par devenir obligatoire, lorsque, les enfants étant régénérés aux premiers jours de leur existence, le nom de naissance devint nécessairement un nom de baptême. C'est ce que nous allons examiner plus en détail dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE II

Des noms des premiers Chrétiens

La plupart des premiers Chrétiens, vivant au milieu des Gentils, conservaient les usages nationaux qui ne leur paraissaient point violer la foi qu'ils avaient embrassée. Ceux de l'Empire romain continuèrent, comme leurs ancêtres, à porter trois ou quatre dénominations : un prénom ou nom personnel de l'individu ; un nom proprement dit, c'est-à-dire le nom de la race ou de la *gens*, très souvent terminé en *ius* ; un surnom, servant à distinguer les diverses branches sorties d'une même race ; un *agnomen*, second surnom qui désigne soit une qualité bonne ou mauvaise, soit une circonstance quelconque de la vie. Parfois, dans les catacombes, on trouve, en outre, le nom de la tribu (on sait qu'il y en avait cinquante-deux) et, très rarement, l'indication du lieu de naissance.

Quand devant les tribunaux on interroge les Chrétiens sur leur nom, ils répondent tout d'abord qu'ils sont *chrétiens*, et si le juge insiste, ils ajoutent à ce titre leur nom païen de naissance. « Quel est ton nom ? dit Rictiovaré à Quentin. — Je m'appelle *chrétien*, répond-il, parce que je garde la foi de Jésus-Christ dans mon cœur et que mes lèvres proclament sa doctrine. J'ajouterai que mes parents m'ont donné le nom de *Quentin*, que je suis citoyen romain et fils du sénateur Zénon (1). »

Cette réponse, que nous retrouvons identique sur les lèvres de saint Hilarion, de saint Lucien d'Antioche, de saint Pioné, de saint Taraque d'Isaurie, de saint Thalalée et de tant d'autres martyrs, nous prouve que la qualification de *chrétien* était considérée comme une espèce de nom propre, et cela est si vrai qu'un certain nombre de martyrs, comme ceux qui souffrirent à Sébaste, ne sont connus que

(1) Surius, 31 oct., *Act. S. Quintini*.

sous l'unique désignation de *chrétiens*, qu'ils se donnèrent en abjurant les noms qu'ils avaient reçus à leur naissance (1).

Ce genre de renonciation ne nous apparaît qu'exceptionnellement, et nous voyons les Chrétiens de l'Asie, de l'Afrique, de la Grèce, de l'Italie conserver, sans scrupule, les vocables de leur naissance. Dans l'Empire romain, ils les empruntent, comme leurs compatriotes païens, à tout ce qui peut caractériser un individu, à la position sociale, aux occupations, aux qualités physiques ou morales, aux apparences extérieures. Ces appellations sont le plus souvent tirées : des qualités morales (*Benignus, Clemens, Constanca*) ; des qualités ou des défauts du corps (*Callistus, Venustus, Pulcheria*) ; des couleurs (*Flavius, Rufus, Candida*) ; de l'ordre numérique de la naissance (*Primus, Sextus, Octavia*) ; des animaux (*Agnès, Aquila, Columba*) ; des plantes (*Flora, Narcissus, Rosa*) ; des fleuves (*Cydnus, Nilus, Rodanus*) ; de l'agriculture (*Agricola, Rusticus, Vindemialis*) ; des professions maritimes (*Nauticus, Pelagia, Thalassus*). Tantôt les noms indiquent le lieu de naissance (*Romanus, Sabina, Tiburcius*), ou le mois dans lequel on est né (*Januarius, Julius, Junianus*) ; tantôt ils révèlent une origine servile ou l'affranchissement (*Serrus, Vernacula, Liber*) ; tantôt ils sont empruntés à des personnages historiques (*Alexander, Augustus, Titus*). S'il est facile de comprendre que les premiers Chrétiens aient usé de ces diverses sortes de vocables, indifférents en eux-mêmes, il est peut-être moins de les voir porter des noms tirés des cérémonies augurales, comme *Auspicius, Faustus, Pretiosa*, et surtout les noms mêmes de ces divinités abhorrées que Tertullien (2) défendait de prononcer dans l'assemblée des fidèles. Or ces appellations mythologiques sont très nombreuses dans les quatre premiers siècles.

Saint Paul, dans son épître aux Romains, leur recommande la chrétienne *Phœbé*, et envoie ses salutations fraternelles à *Hermès* ; ailleurs, il parle d'*Apollon* comme d'un compagnon de ses travaux apostoliques. Le concile d'Antioche excommunia un moine du nom d'*Ammon*, qui refusait de souscrire à la condamnation d'Origène. C'est du Dieu *Mars* que dérivent les noms de *Martia, Martial, Martin, Martine, Martinien*, que portèrent un certain nombre de saints d'Afrique, d'Espagne, de l'Italie et des Gaules ; *Apollinaire, Apollonius, Apollonie* sont des dérivés d'*Apollo* ; *Denys* ou *Dionysius* n'est que la forme

(1) Basil., *Homil. XIX*, n° 4.(2) *De Idolatria*, c. xx.

grecque du nom de *Bacchus*, également porté par un bon nombre de saints ; *Saturnin*, *Saturninien* dérivent de *Saturne*. Il suffit de parcourir le Martyrologe romain pour voir combien sont nombreux les vocables de divinités qui sont devenus des noms honorés par l'Église. Bornons-nous à citer : *Ammonaria*, *Aphrodisius*, *Athenogènes*, *Denise*, *Héraclius*, *Hercule*, *Hermogène*, *Janus*, *Jovita*, *Jupiter*, *Mercur*, *Mercurialis*, *Minervalis*, *Palladius*, *Palladia*, *Posidonius*, *Sabas* (*Sabatius* est un des surnoms de *Bacchus*), *Sterculus*, *Venerius*.

La plupart de ces noms se retrouvent dans les inscriptions des marbres chrétiens, où apparaissent aussi les noms suivants : *Artémis* (noms de la Sibylle delphique), *Athénodore*, *Calliope*, *Castor*, *Cincia*, *Demetrius* (du nom grec de Cérés), *Dianesis*, *Fortuna*, *Jovina*, *Jovita*, *Lucina*, *Mercuria*, *Minerva*, *Nemesis*, *Pollux*, *Pythius* (surnom d'Apollon), *Venus*, etc. (1).

Si les premiers Chrétiens ont conservé ces noms idolâtriques, qu'affectionnaient les païens d'Italie, et surtout ceux de la Grèce et de l'Égypte, c'est que probablement ils les crurent sans importance, dès lors qu'ils n'y attachaient aucun culte de vénération ; ils ne songèrent donc pas plus à les changer que leurs arrière-neveux, quand ils seront en possession du pouvoir, ne penseront à modifier les noms mythologiques des jours et des mois. Justement fiers de leur titre de *chrétiens*, ils se contentaient de cette appellation générale, en estimant que leur nom païen se trouvait purifié par leur nouveau culte. On ne saurait qu'approuver l'esprit libéral de la liturgie primitive, qui ne prescrivit point des changements de noms qui auraient apporté le trouble et la confusion dans les relations de la vie civile, et qui, dans les temps de persécution, auraient fourni de faciles indices aux dénonciateurs.

Si cette conservation des noms païens fut d'un usage général pendant les premiers âges du Christianisme, il n'en est pas moins vrai qu'elle a subi d'assez nombreuses exceptions, surtout à partir du III^e siècle, de la part de fervents chrétiens, animés d'une dévotion spéciale et agissant ainsi dans la plénitude de leur liberté individuelle.

C'est donc à tort que Maldonat (2) et quelques autres théologiens (3)

(1) Nous avons pris la plupart de ces noms dans les Recueils épigraphiques de Fabretti et de M. de Rossi.

(2) *Disp. de Baptismo*, c. III.

(3) G. Kœnigius, *Cas. Conscientiar*, p. 274 ; N. Falkius, *De Baptismo*, q. VII.

ont prétendu que, pendant les cinq premiers siècles, les Chrétiens ne portèrent jamais de noms particuliers, relatifs à leurs croyances. Cette opinion est aussi erronée que celle de Visconti tombant dans une exagération contraire et accumulant de nombreuses citations pour démontrer l'universalité des noms de baptême aux premiers siècles ; les textes de saints Pères qu'il produit prouvent simplement que les Catéchumènes faisaient inscrire leur nom avant d'être baptisés, mais ils ne démontrent nullement que ces vocables fussent différents des noms juifs ou païens qu'ils avaient reçus à leur naissance.

Nous nous maintiendrons dans les strictes limites de la vérité en montrant qu'un nombre restreint de fidèles, pendant les quatre premiers siècles, donnèrent à leurs enfants des noms de saints ou prirent pour eux-mêmes des vocables chrétiens, soit en vue de leur prochain baptême, soit au moment même de la cérémonie, soit dans quelque circonstance particulière de leur vie, par exemple, lorsque, témoins de la mort d'un martyr, ils lui empruntaient, dans un enthousiasme élan de piété, le nom qui venait d'être glorifié par d'héroïques souffrances et que l'Église allait immédiatement inscrire sur ses Diptyques sacrés. C'est ce que nous allons démontrer en interrogeant tour à tour les premiers historiens du Christianisme, les Pères de l'Église, les Documents hagiographiques et les Inscriptions des catacombes.

Les premiers Chrétiens de l'Égypte prenaient souvent des noms de l'ancienne Loi, parce qu'étant devenus citoyens de la Jérusalem céleste, ils portaient une vénération spéciale à ceux qui en avaient figuré et prêté le triomphe. Eusèbe nous dit (1) qu'ils affectionnaient spécialement les noms de *Jacob*, *Israël*, *Jérémie*, *Isaïe*, *Daniel*, et que cinq martyrs, avant de subir le dernier supplice, adoptèrent les noms des prophètes *Hélie*, *Jérémie*, *Isaïe*, *Daniel* et *Samuel* (2). Le même historien nous apprend qu'un moine changea son nom d'*Apselamus* en celui de *Pierre* (3), et que ce dernier vocable fut porté par un des compagnons de saint Denis (4), ainsi que par un martyr qui avait été cubulaire des empereurs (5). Procope (6) étend à tout l'Orient la remarque qu'Eusèbe avait appliquée spécialement à l'Égypte et à la Palestine.

(1) *Hist.*, lib. VIII, c. XXI ; *In Isaia*, cXLVI, §. 5.

(2) *De Martyr. Palest.*, c. XI.

(3) *Ibid.*, c. X.

(4) *Hist.*, I, VII, c. XI.

(5) *Ibid.*, I, VIII, c. VI.

(6) *In Isaia*, c. XLV.

« Je ne doute pas, dit saint Denys d'Alexandrie (1), qu'il n'y ait eu beaucoup de fidèles qui aient voulu porter le nom de Jean par suite de la vénération qu'ils professaient pour cet apôtre et aussi parce qu'ils souhaitaient d'être aimés par Jésus-Christ comme l'avait été le disciple qui lui fut si cher. » Il ne nous paraît point improbable que ce vocable ait pu se rapporter souvent, non pas à l'aigle de Pathmos, mais à saint Jean-Baptiste : ce qui, du moins, est certain, c'est que les prénoms de *Jean*, dans les siècles postérieurs, sont empruntés bien plus souvent au Précurseur qu'à l'Évangéliste.

Saint Jean Chrysostome félicite les Chrétiens qui donnent à leurs enfants, non pas le nom de leurs aïeux, mais celui des Saints qui se sont illustrés par leurs vertus (2), et en même temps il blâme ceux qui se soustraient à cet usage pratiqué, dit-il, par les premiers fidèles (3). En prononçant l'oraison funèbre de saint Méléce, il loue les habitants d'Antioche de donner fréquemment à leurs enfants le nom de leur ancien évêque, qui avait subi trois exils pour la défense de la foi de Nicée.

Théodoret (4) nous apprend que les fidèles de son temps aimaient à donner à leurs nouveau-nés des noms de martyrs, pour leur assurer dans le Ciel une puissante protection. Saint Grégoire de Nysse (5) nous dit que sa sœur fut appelée *Macrine* en l'honneur de sa grand'mère qui portait ce nom et qui, du temps des persécutions, avait généreusement confessé la foi du Christ. Saint Ambroise, dans son *Exhortation à la Virginité* (6), parle d'une mère qui avait donné à son fils le nom de *Laurent*, et qui l'excitait à imiter le courage de son glorieux patron.

Les témoignages que nous venons de citer peuvent faire croire, en raison même de leur origine, que les mutations de noms furent plus fréquentes en Orient qu'en Occident ; cette conjecture ne sera point infirmée par les indications que nous allons puiser dans les monuments hagiographiques.

Nous lisons dans les Actes de saint Nectaire que cet apôtre de la

(1) *Ap. Euseb.*, l. VII, c. xxv.

(2) *Nos neque quævis nomina pueris induamus, neque avorum et eorum qui genere clari fuerunt, nomina tribuamus, sed sanctorum virorum qui virtutibus fulserunt, plurimæ apud Deum gratia valuerunt. (Homil. XXI in Genes., n° 3.)*

(3) *Ut veteres olim faciebant. (Homil. XII in Epist. I ad Cor.)*

(4) *Serm. VIII, De curand. Græc. Affect.*

(5) *T. II, p. 178, édit. Paris.*

(6) *C. xiii, n° 13.*

Limagne fut baptisé par saint Pierre, et qu'il changea alors son nom d'Ipac en celui de *Nectaire*.

L'auteur d'un Sermon sur la translation des reliques de saint Martial nous dit que « plusieurs catholiques croient que son surnom de Pierre lui fut donné à cause de la conformité de sentiments et de pensées qui faisait revivre en lui le prince des Apôtres ; à cause du baptême qu'il reçut de ses mains, et enfin en raison de l'étroite parenté qui les unissait tous deux. »

Dominique de Jésus (1), dans sa Vie de saint Marius, l'un des compagnons de saint Austremoine, raconte, d'après des documents qu'il qualifie de très anciens, que saint Marius, en baptisant un possédé et un aveugle appelés *Erimonius* et *Salmana*, leur donna les noms de *Bernard* et de *Barnerius*.

D'après un très antique office de saint Ursin (2), Nathaniel, disciple de Notre-Seigneur, aurait pris au baptême le nom d'*Ursin*, avant de devenir évêque de Bourges.

Saint Lucien, évêque de Beauvais, répond aux juges qui l'interrogent : « J'ai reçu de mes ancêtres le nom de *Lucius*, mais j'ai pris celui de *Lucien*. »

Dans les Actes de saint Saturnin et de ses compagnons, il est question de *Dativus* qui prit le nom de *Senator*.

Ces divers exemples, s'ils étaient d'une réelle authenticité, auraient une grande importance pour ceux qui, comme nous (3), croient que saint Nectaire, saint Martial, saint Austremoine, saint Ursin, saint Lucien et saint Saturnin ont vécu dans le cours du premier siècle ; mais leurs biographes ayant écrit beaucoup plus tard, on peut présumer que, sur la question qui nous occupe, comme en bien d'autres points, ils ont gratuitement attribué à des époques antérieures les mœurs et les coutumes qu'ils avaient sous les yeux. Nous ne saurions donc prendre en sérieuse considération ces détails accessoires introduits tardivement dans des récits dont le fond peut, du reste, mériter créance. Abordons, avec plus de confiance, les renseignements authentiques que vont nous fournir les II^e, III^e et IV^e siècles.

Nous lisons dans les Actes de saint Eustache (4), martyrisé sous le règne de Trajan, qu'il s'appelait d'abord *Placide* ; que le pape saint

(1) *Hist. des trois Saints protecteurs de l'Auvergne*, p. 283.

(2) *Labbe, Nov. Bibl. manuscr.*, t. II, p. 460.

(3) *J. Corbier, Origines de la Foi chrétienne dans les Gaules.*

(4) *Boll.*, 20 sept. *Act. S. Eustathii.*

Sixte I^{er}, avant de le baptiser, lui donna le nom d'*Eustache*, et qu'en même temps il imposa celui de *Theopista* à sa femme Trajana, et ceux d'*Agapit* et de *Theopistus* aux deux enfants de cette famille.

Sous le règne de Dioclétien, l'évêque Théopompe, avant de baptiser saint Théonas, lui imposa le nom de *Synesius*, mot, disent ses Actes (1), qui signifie *intellectuel*, parce que la pureté de son cœur lui avait fait comprendre la divinité du Christ.

Le chrétien Tarachus prit le nom de *Victor* en entrant dans l'armée; un autre soldat, saint Sabas, avait pris celui de *Conon*. Nous lisons dans les Actes de saint Eusèbe (2) que saint Étienne, en baptisant deux enfants, Adrien et Pauline, les nomma *Néo* et *Marie* et que, dans une même circonstance, il donna le nom de *Lucille* à la fille de Nemesius. A l'interrogation du préfet Sévère, saint Pierre Balsame répond : « Mon nom paternel est *Balsame*, mais mon nom spirituel, que j'ai reçu au baptême, est *Pierre*. » On peut soupçonner que le saint martyr d'Aulane aura d'autant plus volontiers renoncé à son premier nom qu'il signifie, en phénicien, *Dieu du Ciel* (3). Ce fut sans doute une répulsion analogue qui détermina le chrétien Judas à se faire appeler *Cyriaque* (4).

Saint Procope, martyrisé en l'an 303, s'appelait *Néanie* avant sa conversion (5). A la même date, saint Acace, évêque d'Antioche, interrogé par le juge Martien, lui répond : « Je m'appelle Acace et si tu veux savoir mon propre nom, je m'appelle *Agalhos Angelus* (6). » Saint Sérapion reçut au baptême le nom de *Cerbonius*, qui est un dérivé de *Cervus* (7). On voit par les trois derniers exemples que nous venons de rapporter qu'un certain nombre de saints nous sont restés connus et sont honorés, non pas sous leur nom de baptême, mais sous leur vocable primitif, et que ces appellations chrétiennes n'étaient point toujours empruntées à l'hagiographie. C'est ce qui nous confirme dans cette opinion, que le but primitif des mutations nominales n'a pas été de se placer sous une protection céleste, mais de témoigner que, par la régénération du baptême, on avait conquis une seconde individualité. Toutefois, la pensée d'emprunter cette seconde appellation aux apôtres

(1) Bolland., 13 jan.

(2) Baronius, ann. 259, n^{os} 11 et 23.

(3) Buonarotti, *Osserv. sopra alcuni frammenti di vasi antichi di Vetro*, p. 43.

(4) *Lib. pontif.*, in S. Euseb.

(5) Boll., 8 jul.

(6) Ruinart, *Act. sinc.*, p. 131.

(7) Boll., 24 oct., p. 594.

et aux martyrs a surgi de très bonne heure et s'est promptement propagée, comme le témoigne la multiplicité des noms de *Jean*, que prirent Chrysostome, Cassien, les premiers évêques d'Alexandrie et tant d'autres; ces noms de *Pierre* et de *Paul* portés par tant de martyrs des premiers siècles.

Les inscriptions des Catacombes viennent confirmer nos conjectures. C'est surtout à partir du IV^e siècle qu'on rencontre des noms empruntés à l'Ancien Testament, comme *Daniel*, *Helias*, *Moyse*, *Rebecca*, *Samuel*, *Suzanna*, *Tobias*, etc., et plus encore au Nouveau, comme *Andreas*, *Johannes*, *Thomas*, *Paulus*, *Petrus* (1). Quelques archéologues pensent que les inscriptions des coupes de verre où apparaît ce dernier vocable, ne se rapportent pas toutes au prince des Apôtres, mais parfois à des martyrs qui lui avaient emprunté ce nom vénéré (2). Les marbres chrétiens nous fournissent aussi de nombreuses appellations tirées des vertus et des qualités morales, comme *Benignus*, *Benigna*, *Castus*, *Casta*, *Decentius*, *Decentia*, *Digna*, *Dignitas*, *Fidus*, *Grata*, *Pius*, etc.; mais il y en a un bien plus grand nombre qui n'ont aucune signification chrétienne, même parmi ces doubles noms, unis par la formule *o xxi, h' xxi, qui et, quæ et*, dont ordinairement le premier appartient à la naissance et le second au baptême (3). Nous disons *ordinairement*, parce que cette mention conjonctive apparaît aussi dans les textes païens (4), et qu'elle peut parfois indiquer des mutations inspirées par diverses circonstances dénuées de motifs religieux.

Peut-être a-t-on remarqué que nous n'avons point invoqué l'autorité du concile de Nicée, que beaucoup de théologiens et de liturgistes mettent en avant pour prouver l'usage obligatoire des noms de baptême dès le commencement du IV^e siècle. C'est que nous n'admettons point l'authenticité des canons arabiques annexés aux Actes de ce Concile. Eusèbe Renaudot (5), qui en a pris la défense, admet qu'ils ne sont

(1) *Hic depositus est Cedualla qui et Petrus.* (Buonarotti, *Osserv.*, p. 43.)

(2) Trombelli, *De Bapt.*, t. II, p. 284.

(3) *Simplicia quæ et Calonymus.* (Gori, *Inscriptant.*, t. I, p. 219.) *Flavia quæ et Felicitas.* (*Ibid.*, p. 316.)

Aurelia Secundina quæ et Lecticcuria. (Lupi, *Sev. ep.* 117.)

Asellus qui et Martinianus. (Marangoni, *Cose gent.*, 458.)

Vitalis qui et Dioscorus. (*Ibid.*, p. 465.)

Muscula quæ et Galatea. (De Rossi, 1, n^o 224.)

(4) Cicéron, in *Verrem*; lib. III *De Officio*; Suetone, in *Octavio*.

(5) *Hist. patriarch. Alexandr.*, p. 71.

pas l'œuvre des Pères de Nicée ; mais il croit qu'ils n'ont point tous été supposés, par cette raison que depuis plus de neuf cents ans, ces canons sont observés par diverses Églises orientales. Ce serait une antique version arabe d'un codex de l'Église universelle qu'on aurait annexé aux Actes de Nicée, et où se seraient glissées quelques interpolations dans le cours du iv^e siècle et dans le v^e. S'il en était ainsi, ces textes auraient du moins une réelle valeur historique pour cette dernière époque ; mais cette antiquité relative est très contestable. Ces canons étaient inconnus à l'Europe quand François Turrien en publia la traduction vers la fin du xvi^e siècle. Une version différente fut insérée par le P. Labbe dans sa collection conciliaire, d'après une traduction latine du maronite Abraham Ecchellensis. En y regardant de près, on reconnaît dans cette compilation des emprunts faits aux conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, d'Antioche, de Chalcédoine, mêlés à des prescriptions qui peuvent ne dater que du vii^e siècle (1) et peut-être même de plus tard, puisque ces canons ne figurent pas dans la collection syriaque de Florence, composée vers l'an 685. On ne saurait donc invoquer en faveur du iv^e siècle le canon qui défend aux fidèles de donner des noms païens à leurs enfants et qui prescrit de leur imposer ceux dont les louanges sont exprimées dans l'Écriture sainte (2). Si le concile de Nicée (325) avait formulé ces Lois disciplinaires, on n'aurait point conservé cette liberté individuelle d'appellation que nous avons constatée au iv^e siècle et que nous verrons se perpétuer jusqu'au milieu du moyen âge. Il faut remarquer d'ailleurs que la version beaucoup plus autorisée d'Abraham Ecchellensis, professeur d'arabe au collège de France, est notablement différente ; il ne s'agit plus là du baptême des enfants ; on dit simplement que ceux qui ont été purifiés par le baptême et qui s'adonnent à la lecture des saintes Lettres doivent se faire appeler d'un nom chrétien, pour ne pas être confondus avec les idolâtres (3). Il ne serait donc ici question

(1) Par exemple, celle qui ordonne aux Éthiopiens de ne point élire de patriarche et de se soumettre à celui d'Alexandrie. (Can. xxxvi.)

(2) Fideles nomina gentium filiis suis ne imponant ; sed potius omnis natio christianorum suis nominibus utatur, ut gentiles suis utantur ; imponantque nomina christianorum secundum Scripturam in baptismo. (Can. xxx.)

(3) Ne commisceantur nomina christianorum cum idolatrarum nominibus, sed singulis contineantur singuli terminis, et ad sua referantur idolatrarum idole ; christianis vero nuncupentur nomine, qui sacrarum Scripturarum lectioni operam navant, sacro sunt illustrato baptismatis lavacro, in sanctissimam coenam atque adorandam credunt Trinitatem, et omnes insuper illibatos celebrant dies festos.

que d'un changement de nom, conseillé aux adultes, peut-être seulement en Arabie et en Éthiopie, et à une époque indéfinie dont les limites atteignent et peuvent même dépasser le vii^e siècle.

Pour compléter ce que nous avons dit des noms des premiers Chrétiens, il est utile de rappeler que plusieurs de ces vocables comportent une idée de haine, de reproches ou de mépris, comme : *Alogius, Alogia, Calumniosus, Contumeliosus, Credula, Exitiosus, Fœdulus, Fœdula, Fugitivus, Ima, Importunus, Injuriousus, Insipientia, Malus, Mala, Maliciosus, Molesta*, etc.

M. Edmond Le Blant qui, le premier, a appelé l'attention sur ces noms injurieux (1), reconnaît avec raison que les premiers Chrétiens, heureux de souffrir pour le Seigneur, ont accepté et choisi pour noms les vocables dégradants que les Païens leur jetaient comme des outrages. De l'étude de ces noms, comme de celle de l'Écriture sainte et des Pères, il tire cette juste conclusion : « Un sentiment de résignation joyeuse, nouveau comme la Foi qui l'avait vu naître, a, selon moi, inspiré aux fidèles l'admirable constance de chérir une apparente ignominie, cent fois plus glorieuse à leurs yeux que ne l'eussent été tous les honneurs du siècle. C'était ainsi que nos Pères acceptant, comme pour en rendre grâce au Seigneur, les insultes des idolâtres, opposaient aux outrages des hommes, selon le mot de saint Augustin, cette patience qui doit vaincre le monde. »

Faudrait-il aussi, à l'exemple d'Augustin (2), considérer comme inspirés par l'humilité chrétienne ces noms d'animaux si fréquemment portés par les premiers Chrétiens ? Cette hypothèse n'est pas invraisemblable ; mais il est bon de se rappeler que les inscriptions païennes, tout aussi bien que les marbres chrétiens, nous offrent les noms d'*Aquila, Asellus, Capra, Castorius, Catellus, Cervinus, Columba, Formica, Leo, Lupus, Muscula, Onager, Pecus, Porcus, Taurus, Tigrinus, Ursa, Ursula, Vitella*, etc. « La figure même de plusieurs animaux, dit M^{re} Martigny (3), est employée sur quelques marbres comme signe phonétique des noms qui s'y trouvent écrits. Ainsi le nom de *Porcella* est accompagné d'une petite truie gravée sur la pierre ; celui de *Dracontius*, d'un serpent ; celui d'*Onager*, d'un âne ; celui de *Caprioles*, d'une petite chèvre ; celui de *Turtura*, de deux

(1) *Recherches sur quelques noms bizarres adoptés par les premiers Chrétiens.* (Revue arch., nouvelle série, t. X, p. 4.)

(2) *Denkwürdigkeiten aus der christlichen Archæologie*, t. IV.

(3) *Dict. des Antiq. chrét.*, v^o *Noms des premiers Chrétiens.*

tourterelles; celui d'*Aquilus*, de deux aigles. On voit aussi un aigle, au vol, sur le tombeau d'une chrétienne, nommée *Aquilina*. »

Des motifs tout différents des principes de l'humilité, par exemple des ressemblances de configuration physique, des circonstances de la naissance ou de la vie, ont pu déterminer les Chrétiens, aussi bien que les Païens, à choisir ces dénominations, et, puisque nous sommes dans le domaine des conjectures, pourquoi ne supposerions-nous pas que les premiers fidèles, auxquels la Loi du secret interdisait des noms d'un Christianisme trop transparent, auraient aimé à prendre ces vocables zoologiques, symboles des Vertus que les naturalistes grecs et romains prêtaient aux animaux même les plus féroces ou les plus vils; symboles que les Pères de l'Église appropriaient au mysticisme de la vie chrétienne et dont le Moyen Age devait exploiter les données aventurées dans des commentaires si raffinés et si subtils ?

CHAPITRE III

De l'usage facultatif ou obligatoire des noms de baptême

Nous venons de constater, pendant les quatre premiers siècles, la faculté de conserver, au baptême, le nom de naissance ou de le changer, ou d'y ajouter le vocable d'un Saint. Cette liberté liturgique règne, en Occident, jusqu'au XII^e siècle, avec cette différence toutefois que l'imposition d'un nom de baptême, d'abord exceptionnelle, le devient beaucoup moins au V^e siècle, se propage à partir du VIII^e et commence à se généraliser au XI^e.

On lit dans la Vie de saint Euthyme (1) que ce célèbre abbé de Palestine baptisa plusieurs Barbares, et qu'il appela *Pierre* celui d'entre eux qui se nommait *Aspebet*. L'empereur Théodose le Jeune, avant d'épouser Athénais, la fit baptiser par l'évêque Attique qui la nomma *Eudocie* (2). Le nom de *Thomas* devait être assez répandu à cette époque à Constantinople, puisque, sous ce même empereur, l'évêque Eunomius mit sous le vocable de cet apôtre une baliste qui porta la mort au blasphémateur dont le rêve sacrilège était d'incendier l'église métropolitaine (3). Dès le V^e siècle, les Florentins donnaient fréquemment à leurs enfants le prénom de *Jean*, par suite de la vénération qu'ils portaient au divin Précurseur, patron de leur cité (4). La mère du roi Théodoric reçut à son baptême le nom d'*Eusébie* (5). C'est aussi dans cette circonstance que prirent leurs noms : saint *Pulchrone*, évêque de Verdun (6); *Ingomer* et *Clodomir*, fils du roi Clovis; *Clotaire*, second fils de Chilpéric (7). Grégoire de Tours nous dit aussi que le diacre Waldo prit au baptême le nom de

(1) Cotelier, *Mon. Eccl. græc.*, t. II, p. 221.

(2) Socrate, *Hist.*, II, VII, c. II.

(3) Théodoret, *Hist. eccl.*, I, V, c. xxxvii.

(4) Franciscus Victorius, *Il Fiorino d'Ora illustrato*, c. v.

(5) *Chronique*, publiée par Valois à la suite de son édition d'Ammien Marcellin, p. 665.

(6) D. Martène, *De Rit. eccl.*, I, I, c. 1, art. 10.

(7) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, I, VII, c. vii.

Berthramnus (1) et que saint Herménégilde, fils d'un roi des Goths, reçut celui de *Jean*.

Les noms de baptême, à partir du vi^e siècle, sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire d'en citer. Mais, à cette époque et aux quatre siècles suivants, ce qui prédomine encore dans les inscriptions comme dans les textes historiques, ce sont les noms de naissance étrangers à l'hagiographie ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir, soit les diplômes carlovingiens, où tant d'évêques ne portent point de noms de saints, soit les listes des empereurs d'Allemagne, des rois de France, de Lombardie, d'Espagne, etc., et de se rappeler que le pape Adrien lui-même, en baptisant un fils de Charlemagne, en 781, ne le met pas sous le vocable d'un Bienheureux, mais se borne à changer son nom de Carloman en celui de *Pepin*. Enfin, le *Sacramentaire* de saint Grégoire ne demande pas à l'enfant quel est le nom nouveau qu'il faut lui imposer, mais seulement comment il s'appelle : *Quis vocaris ?*

C'est de la fin du xi^e siècle jusqu'au commencement du xiii^e que s'universalise l'usage des vocables de baptême, se confondant naturellement avec ceux de naissance, puisqu'on commence alors à conférer le sacrement de la régénération aussitôt après l'entrée dans la vie ; d'ailleurs, à cette époque, le nom de famille vient de se constituer, et on éprouve le besoin, surtout dans les classes nobiliaires, de distinguer soigneusement entre eux les membres de la même famille. Cette règle, on le comprend, ne dut point s'imposer partout à la même époque : en Allemagne, elle ne prévaut que vers le milieu du xii^e siècle, après le triomphe des Papes sur les Empereurs dans la querelle des Investitures (2) ; et encore y eut-il d'assez nombreuses exceptions jusqu'en 1245, époque où l'on commença à écrire la langue germanique avec des caractères latins (3). A partir du xiv^e siècle, les Conciles et les Rituels se préoccupent des noms de baptême. Le sixième concile provincial de Bénévent, tenu en 1374, fait remarquer que si, dans la cérémonie du baptême, on a omis de donner un nom à l'enfant, soit par oubli, soit parce qu'on n'était pas certain de son sexe, il faut bien se garder de réitérer le sacrement, mais retarder l'imposition du nom jusqu'au moment de la confirmation (4).

(1) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, l. VIII, c. xxii.

(2) Goldast, *Antiq. Alaman.*, III, 93.

(3) Eus. Salverte, *Essai sur les noms propres*, I, 220.

(4) Benoît XIII, *Synodic. Benev. eccles.*, p. 78.

Nous aurons souvent occasion, dans le cours de cette Étude, de rappeler les prescriptions des Conciles et des Rituels, depuis le xiv^e siècle jusqu'à nos jours, relativement au choix, à l'imposition, à l'altération et à la pluralité des noms de baptême ; elles nous montreront que la Liturgie a attaché de plus en plus d'importance, dans les temps modernes, à placer les membres de l'Église militante sous l'égide protectrice de l'Église triomphante.